



***Liaison
Nationale
de la
SUGE***

**Cahier Revendicatif
SUD-Rail
Pour le Personnel
de la
SURVEILLANCE
GÉNÉRALE**



Sommaire :

Pages 4 à 8

- Qui sommes-nous ?
- *Un même statut pour tous les travailleurs du rail*
- *SALAIRES : Refuser toute forme d'individualisation*

Pages 9 à 10

- *Rôle de la Liaison SUGE chez SUD-Rail.*
- *Salaire*
- *Notations : Améliorer les déroulements de carrière*

Pages 11

- *Revendication, Emploi*

Pages 12

- *Inaptitude et conditions de travail*

Pages 13

- *Sécurité - EVS*

Pages 14 à 16

- *Formation - Formateur*

Pages 17

- *QVT*

Pages 18 à 19

- *Féminisation – Fin de carrière*

Pages 20

- *Encadrement*

Pages 21 à 24

- *Mission de la SUGE (Cyno – Civil)*

Pages 24 à 26

- *Composition des équipes*
- *UNIR – EAR*

Pages 27

- *Commande du personnel*
- *Régime de travail*

Pages 28

- *Renforçons le statut des agents de la SUGE*

Pages 29

- *La Tenue, Le GPB*

Pages 30

- *Pourquoi de syndiquer, Pourquoi SUD-Rail*

Pages 31

- *Revendication de notre grille salariale*



Introduction

L'apparition de SUD-rail dans le paysage syndical de la Société Nationale des Chemins de Fer Français (SNCF) a été considérée à ses débuts comme un phénomène éphémère. Jugée par certains comme un ovni syndical, vue comme un reliquat de la lutte des classes par d'autres, cette organisation a dû faire ses preuves dans un univers trusté par de grandes fédérations reconnues et peu enclines à travailler avec des militant·e·s qui prônent l'autonomie de la base et font preuve d'une certaine radicalité. Le sésame de la représentativité acquis le 31 mai 1997 fut difficile à obtenir. En effet, le terme difficile n'est pas trop fort lorsqu'on pense aux 130 procès qu'a dû mener SUD-rail soit contre la direction, soit contre la Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT), Force Ouvrière (FO) ou la Confédération Générale du Travail (CGT), soit contre tous à la fois. Sans tomber dans le travers qui consisterait à prendre pitié d'un syndicat qui peine à se faire reconnaître, il convient d'admettre qu'une tentative d'étouffement de l'organisation dès sa naissance s'est déroulée. Cependant, SUD-rail va bientôt entamer sa vingt cinquième année d'existence et peut se targuer d'être le deuxième syndicat des cheminots en matière de représentativité à l'exécution au sein du GPU SNCF.

25 ans c'est à la fois beaucoup pour certains, mais SUD-Rail est un syndicat très jeune...

Qui sommes-nous ?

Le syndicat SUD-Rail est né au lendemain du mouvement social de décembre 1995 où les cheminot·e·s, les travailleur·euse·s du rail et plus largement les salarié·e·s ont exprimé le besoin d'une autre pratique syndicale. Une pratique basée sur la démocratie directe liant le professionnel à l'interprofessionnel appelant à la convergence des luttes et au renforcement du mouvement social.

Dans cette société française où la mondialisation finit de tisser ses toiles, les salarié·e·s, les étudiant·e·s, chômeurs, chômeuses, précaires de notre pays, forts de l'opinion publique, fragilisent le spectre représenté en cette fin d'année par le « plan Juppé » qui entend remettre en question le système de protection sociale. Il s'en faut d'un rien pour que ce « *vacillement* » se transforme en « bascule total ».

Jamais les confédérations syndicales de ce pays n'appelleront à la grève générale. Malgré les millions de personnes qui manifestent partout, leur seul argument demeurera pendant 3 semaines : « les conditions pour appeler à la grève générale ne sont pas réunies » !!!!!

D'abord à la SNCF les cheminot·e·s poursuivent et élargissent leur grève, puis à la RATP et ensuite dans le secteur public et privé les salarié·e·s se mettent en grève et votent la reconduction dans les assemblées générales malgré l'absence d'appel à la convergence des luttes des centrales syndicales.

C'est donc dans un pays en grande partie à l'arrêt où s'exprime à la base un gigantesque cri de contestation, où les grèves pèsent

sur l'économie, où les salarié·e·s s'organisent malgré la trahison de la CFDT et le refus de la CGT et de FO d'élargir et de durcir le mouvement, que le gouvernement fait l'annonce du retrait d'une partie du plan Juppé.

Le 12 décembre plus de 2 millions de personnes réclament dans la rue le retrait du plan Juppé.

Le 13 plusieurs OS appellent à reprendre le mouvement et les médias mettent le paquet pour que le travail reprenne.

Le 14 la CGT cheminots fait un communiqué qui met en avant que le régime de retraite des cheminots soit préservé.

Le 17 décembre Juppé réaffirme le maintien de sa "réforme" destruction de la Sécurité Sociale et précise qu'au "*sommet social*" du 21 décembre il est exclu qu'il traite des salaires. Que son ordre du jour sera : "*la croissance*", "*l'emploi des jeunes*", "*le temps de travail*". Tout aussitôt Nicole Notat estime qu'il s'agit d'"*un bon menu*".

Le 19 décembre, la direction de la CGT appelle à de nouvelles manifestations. "*L'Humanité*" publiera un communiqué : "*La CGT appelle à une nouvelle journée nationale d'actions demain*". C'est ce que l'appareil entend par "*poursuivre la lutte sous d'autres formes*"....

Le 20 décembre c'est l'adoption définitive de la loi habilitant le gouvernement à procéder par ordonnances pour appliquer sa "réforme"- destruction de la Sécurité Sociale.

Le pouvoir limite la casse, la grève n'a pas été défaite mais trahie. D'autres combats sont en perspective que les leçons du mouvement de novembre-décembre permettront de préparer.

A côté des grandes centrales syndicales, une seule organisation syndicale tient la barre contre vents et marées, SUD PTT qui, par la voix de sa porte-parole Annick Coupet, appelle à la grève générale, porteuse des nombreuses revendications qui s'expriment à la base pour un changement profond de société.

C'est porteur de ce changement d'autres pratiques syndicales que des cheminot·e·s, militants syndicaux quitteront la CFDT pour créer le syndicalisme de luttes et de transformation sociale SUD-Rail.

En 1996, la fédération des syndicats des travailleurs du rail : « SUD-Rail » (Solidaires Unitaires et Démocratique) est née. Elle inscrit une autre forme de syndicalisme :

- ▶ ancrée dans l'action collective (de la pétition à la grève reconductible, du tract à la manifestation...)
- ▶ qui a pour objectif d'inverser le rapport de force au profit des cheminot·e·s et des salarié·e·s plus généralement
- ▶ qui donne en priorité la parole aux agents et à la démocratie au plus près du terrain en opposition aux stratégies des appareils syndicaux traditionnels
- ▶ qui privilégie l'information de tous les cheminot·e·s pour permettre à chacun·e de se faire son opinion et d'être acteur·trice de ses choix (SUD-Rail publie tous les textes de la direction lors de négociations)
- ▶ qui passe par-dessus les querelles et les divisions pour agir ensemble et qui ne s'arrête pas aux portes de la SNCF mais regroupe ensemble tous les travailleurs·euses du rail et participe aux actions et aux luttes des chômeurs et de tous les SANS (sans papier – sans toit...)
- ▶ qui combat pour les l'égalité des droits des femmes, des homosexuels et des travailleurs étrangers...

Ce syndicalisme a été contesté dès le départ par la SNCF et malheureusement par d'autres syndicalistes. Ainsi, SUD-Rail a dû endurer 130 procès avant de pouvoir se présenter aux élections professionnelles. Depuis, de plus en plus de cheminot-e-s ont fait le choix de renouveler le syndicalisme. SUD-Rail est ainsi passé de 3,5% des voix en 1996 à 17,3% en 2011 faisant de SUD Rail la 3ème organisation syndicale à la SNCF.

Renforcer SUD-Rail par l'adhésion, le militantisme, le vote lors d'élections professionnelles, c'est donner un message fort et sans ambiguïté à la direction, au ministère et au patronat.

Un message de défense du service public, de refus de toute privatisation et démantèlement de la SNCF. Un message clair de la volonté des cheminot-e-s de prendre la parole sans la laisser à des appareils syndicaux ou à des ministres.

- ⇒ ***Solidaires,***
- ⇒ ***Unitaires,***
- ⇒ ***Démocratiques,***

La constitution d'un syndicalisme « solidaire, unitaire, démocratique » nécessite d'innover dans les règles de fonctionnement collectif, l'enjeu essentiel étant une démocratie vivante, en prise avec le terrain, proche des équipes.

La conception ouverte du syndicalisme que nous organisons repose sur les adhérent-e-s, consulté-e-s régulièrement sur :

- ⇒ **1/ Les revendications et orientations.**
- ⇒ **2/ Les initiatives d'action.**

Les adhérents sont obligatoirement consultés avant la signature d'accords à tout niveau.

" Ni corporatiste, ni catégorielle, SUD-Rail est une organisation syndicale ouverte à toutes les luttes sociales"

SUD-Rail porte une dynamique de luttes avec la volonté de rassembler tous les cheminots.

Ce cahier revendicatif est évolutif. Il doit être remis à jour et enrichi autant de fois que nécessaire. "Chaque section syndicale peut proposer des modifications qui seront discutées rapidement et au plus tard dans le trimestre qui suivra une proposition de modification.

Ce cahier revendicatif est un outil de la liaison SUGE qui par ailleurs se réunit régulièrement pour :

- Informer les agents de la SUGE sur les sujets particuliers au métier.
- Etablir un suivi précis des dossiers en cours.
- Coordonner les délégations.
- Organiser démocratiquement les échanges et les débats.
- Construire et Animer les luttes.

Les délégations se doivent de faire un compte rendu le plus tôt possible après chaque réunion afin d'informer tous nos adhérents.

Rôle de la Liaison Nationale SUGE

- Informer les agents SUGE sur les sujets spécifiques métiers.
- Étudier et suivre des dossiers.
- Coordonner les délégations qui rencontrent la direction dans différentes instances.
- Organiser les débats
- Définir les orientations et revendications en cohérence avec les valeurs de SUD-Rail
- Animer et soutenir les conflits nationaux et locaux.

SALAIRES : Refuser toute forme d'individualisation :

Depuis la mise en place des diverses primes, les cheminot-e-s ont perdu plus de 10 % de pouvoir d'achat.

SUD-Rail revendique des augmentations générales de salaires en sommes uniformes, et une augmentation immédiate de 400 euros afin de tenir compte de la perte de pouvoir d'achat.

La formation d'un Agent de la SUGE est une formation de haut niveau. Du fait de ses responsabilités pénales et de son cadre de travail, l'agent SUGE devrait entrer à l'école minimum Classe 2 et se voir attribuer la Classe 3 un an maximum après son début de formation.

La rémunération d'un tel niveau de compétences et de responsabilités doit être à la hauteur des exigences du métier.

Notations : Améliorer les déroulements de carrière :

SUD-Rail revendique un système qui valide au fil de la carrière l'acquisition du métier et de l'expérience professionnelle, permettant un déroulement harmonieux de la position 4 à la position 20.

La classe 2 doit être un poste d'accueil pour une durée maximale de deux ans (formation incluse) afin de permettre l'accès à la Classe 3.

Refuser tout système arbitraire, SUD-Rail demande la reconnaissance de la technicité acquise par les agents au cours de leur carrière et l'abandon des systèmes inégalitaires mis en place.

Le pourcentage de positions de rémunération étant statutaire, il est évident que ce système profite aux établissements les plus importants et ceux qui embauchent des jeunes agents. Ce système se répercute aussi sur les notations en niveaux et qualifications.

Les différents grades de la filière ne doivent pas être liés à un bassin d'évolution professionnel ni à une zone d'emploi. Accepter cet état de fait c'est accepter qu'une partie importante des Agents de la SUGE n'est pas d'avancement.



Nous revendiquons :

- L'embauche à la Classe 2 position 5 pour permettre l'embauche de personnes n'ayant pas de diplôme.
- Après réussite à l'examen, nomination immédiate à la classe 2 position 8 ou équivalent position de rémunération 8 des statutaires
- Changement de positions de rémunération tous les 2 ans.
- Suppression des niveaux et mise en place d'un seul tube dans chaque qualification.
- Accès à la position de rémunération 20 (ou équivalent) en fin de carrière.
- Le maintien de la rémunération (traitement+EVS en cas d'inaptitude ou de maladie.

Emploi : réduire le temps de travail et renforcer la présence humaine

- 32 heures pour toutes et tous sans perte de salaire et sans augmentation de productivité, cela nécessite le rattrapage du manque d'effectifs depuis le passage aux 35 heures (près de 20 000 emplois détruits en 9 ans et 50 000 en 15 ans).
- Retour à une entreprise intégrée où les moyens sont mutualisés et l'arrêt de toutes les suppressions de moyens humains dans l'entreprise.
- Présence renforcée de personnel SNCF dans toutes les gares et tous les trains pour un service de qualité rendu aux usagers du chemin de fer.
- Arrêt de la sous-traitance et de toute externalisation des activités cheminotes.

Inaptitude :

La suspension totale ou partielle de la fonction d'agent de la SUGE ne peut se faire tant que l'entreprise n'a pas mis en œuvre un processus de formation permettant le reclassement de l'agent. Un reclassement doit être proposé par l'Entreprise soit à l'intérieur de la SUGE, soit dans un autre établissement en fonction de la législation, de ses souhaits et de ses compétences. Nous demandons que soit créé une équivalence de l'examen d'agent de la SUGE grâce à une VAE (Validation des Acquis). En cas de reclassement, l'agent doit pouvoir postuler sur un poste équivalent à technicien de niveau 2. **Aucune perte de salaire ne doit résulter de cette situation et un déroulement de carrière identique doit lui être proposé.**

Les conditions de travail :

Le repos et le sommeil de l'agent SUGE font parties intégrantes des conditions d'exercice du métier, ils doivent être pris en comptes pour une sécurité OPTIMALE. Il ne faut pas oublier qu'un agent SUGE doit être encore plus attentif à tout ce qui se passe autour de lui.

C'est pourquoi SUD-Rail REVENDIQUE :

- *Un repos journalier de minimum 14h.*
- *L'attribution de panier repas à partir de 8h de service sans coupure.*
- **La prise en compte journalière de 45 minutes de temps d'habillage, prises des agrès et déshabillage.**
- **Une durée journalière de service de 9h maximum.**
- **Des vestiaires de qualité avec au minimum 2 casiers par agent.**

Sécurité et sûreté des personnels

Les situations à risques et la violence se développent ; agressions verbales, viols... aboutissent à des traumatismes irréversibles. Malgré les annonces de la Direction, malgré la création d'observatoires (où seule siège la Direction), malgré le déploiement de tout un arsenal sécuritaire (vidéosurveillance...), le problème persiste voire empire.

SUD Rail revendique des engagements clairs pour faire reculer l'insécurité tant pour les Agents de la SUGE que pour les voyageurs et les agents SNCF.

Les agents SUGE qui se retrouvent toujours en première ligne dans les agressions méritent un accord aggression de qualité.

Les EVS

Les salaires étant ce qu'ils sont à la SNCF, la revendication incontournable de SUD Rail est une augmentation de 400 € et un salaire de base à 1500 €. Ces mesures ont pour but de gommer le contentieux salarial existant depuis les années 80.

SUD Rail revendique un véritable 13^{ème} mois ainsi qu'une prime de vacances équivalente à un salaire.

Chaque filière à ses spécificités compensées par des primes, allocations diverses. Leurs revalorisations insuffisantes impliquent d'office une baisse du pouvoir d'achat pour tous les

cheminot-e-s. SUD Rail revendique une augmentation uniforme et conséquente de toutes les indemnités et allocations.

Seul un rapport de force décidé et amené par tous les cheminot-e-s permettra d'obtenir satisfaction sur les deux revendications. La Direction parle d'éléments variables de solde (variable veut tout dire !). Nous préférons les termes de compensation des déplacements, des horaires, de la pénibilité imposés par le métier d'agent de la SUGE.

La première des revendications de SUD Rail, incontournable, est l'octroi d'une prime de sujétion de métier spécifique, comptant pour la retraite et perçue que l'on soit en congés, maladie, accident du travail, inaptitude, détachement.

Nous revendiquons cette prime à hauteur de 400€ par mois, non hiérarchisée. Son taux en serait révisable en même temps que les autres allocations et indemnités.

La formation professionnelle

*La formation de l'agent SUGE est déclinée en deux points : **la formation initiale** qui est sanctionnée par un constat d'aptitude et **la formation continue**.*

⇒ **Formation initiale**

La formation initiale est réalisée en trois mois ce qui est à ce jour insuffisant pour apprendre sereinement les bases du métier. Le contenu de la formation est particulièrement dense. Le taux d'échec au constat d'aptitude au métier est trop important et il est nécessaire d'intégrer les jeunes embauchés et les stagiaires dans des conditions optimales.

A la vue de la spécificité du métier, La liaison revendique un retour à la formation initiale sur 6 mois, avec une alternance théorie et terrain qui permettra au stagiaire d'intégrer les principes en matière de droit pénal avec une application au quotidien. De même, il paraît judicieux que le stagiaire puisse visualiser son secteur de travail de manière progressive, en tenant compte des impératifs en Sécurité du personnel et en analysant les particularités sûreté des gares et des infrastructures de sa région.

⇒ **Formation continue**

Au sujet de la formation continue, elle est inadaptée. La direction comptant réduire ses coûts sur ce sujet, de moins en moins de cheminot-e-s bénéficient de formations. Cependant, la liaison nationale SUGE ne se résigne pas et transmettra des propositions concrètes directement à la direction et via les instances représentatives du personnel.

En matière de formation SUD-Rail revendique :

- **Une formation continue en droit pénal et en sécurité du personnel tous les 2 ans. En droit pénal, car la loi évolue et la mise à jour et les rappels paraissent naturels, en sécurité du personnel car il s'agit « du » fondamental dans l'entreprise.**
- **Une formation continue en technique d'intervention de l'ordre de 2H par semaine (une journée par mois), en créant des structures sur site.**
- **Une augmentation des moyens consacrés à la formation (en argent, en locaux adaptés et également en effectifs).**
- **Une formation continue en réglementation du personnel.**

Les Formateurs à la SUGE :

La Direction demande de plus en plus de compétence aux formateurs de TIS et de TIR. Pour SUD-Rail un formateur TIS ou TIR devrait, une fois qu'il a réussi son constat d'aptitude pour former les agents, être automatiquement reconnu.

Pour se présenter au stage MIP et pour pouvoir suivre la formation, il est nécessaire de satisfaire à une petite évaluation sportive visant à vérifier les capacités physiques de chaque candidat. **Les tests étant :**

- Épreuve de tractions, de pompes, d'abdominaux au maxi
- Épreuve de course à pied en treillis rangers
- Épreuve de MSAA (maîtrise sans arme de l'adversaire)
- Parcours de tir
- Épreuve d'armement
- Épreuve d'agressivité



Une fois ces tests de réussis et si vous êtes retenus, vous partez pour un stage de 4 semaines au sein du CNEFG de St Astier pour apprendre tous les rudiments de l'IP.

C'est pourquoi SUD-Rail REVENDIQUE :

- ⇒ **La CLASSE 4 pour chaque moniteur TIS**
- ⇒ **La CLASSE 5 pour chaque FORMATEUR TIS et TIR reconnu moniteur d'Intervention Professionnel (MIP ou CNT ou équivalence).**

Revendications complémentaires et innovantes pour améliorer les conditions de vie et de travail des Agents de la SUGE :

Temps partiel choisi : SUD Rail s'oppose à tous les temps partiels imposés. L'application du temps partiel choisi doit se traduire par une déclinaison en emplois équivalente. Les VT doivent rester à disposition des agents. **L'IPA et ICPA sont des indemnités mensuelles et ne doivent pas être impactées par un temps partiel.** L'agent doit pouvoir reprendre à temps complet dès qu'il en exprime le désir. L'agent à temps partiel doit rester dans son roulement s'il le souhaite.

Congés : 30 jours de congés annuels pour tous.

Pour chaque congés pris en dehors des périodes protocolaires : attribution d'1/2 congé supplémentaire et d'une indemnité compensatrice de 30 euros par jour. Paiement des congés payés conformément à la loi et au jugement rendu par les conseils prud'homaux.

Chèque-restaurant : au niveau de l'entreprise, SUD-Rail revendique la prise en charge de la gestion de la restauration collective par la SNCF. Ce n'est pas aux cheminot-e-s de gérer leur restauration sur le lieu de travail ni dans son cadre mais bien à l'employeur la SNCF.

Crèche : SUD Rail revendique, dans le cadre de l'amélioration des conditions de vie, la mise en place de crèches dans tous les établissements occupant plus de 100 cheminot-e-s ou de bassins d'emplois correspondants. Ces structures peuvent être interentreprises. Ces crèches doivent avoir des horaires adaptés à nos emplois. Elles sont entièrement financées par la SNCF.

Maternité, féminisation de la profession : La femme enceinte ne doit pas perdre d'argent. *Le statut prévoit que la femme agent bénéficie d'une heure ou de deux demi-heures par jour pour allaiter son enfant et ce pendant un an à compter de la naissance de l'enfant.* L'entreprise doit tout mettre en œuvre pour que l'agent qui souhaite en bénéficier puisse allaiter son enfant sans perte de salaire. Pour la femme agent qui souhaite continuer à exercer pleinement son métier, la Direction doit compenser ces heures par des congés supplémentaires.

Nous réclamons des espaces réservés à celles-ci dans tous ces lieux afin de préserver leur intimité et celle de leurs collègues (des espaces sanitaires séparés de ceux des hommes). Les femmes sont également et trop souvent préposées aux demandes de temps partiel et ne doivent pas être pénalisées du fait de devoir assurer deux missions : la gestion de la vie familiale d'un côté et l'activité professionnelle de l'autre.

D'aucune façon, la femme agent ne doit être pénalisée ni dans son déroulement de carrière, ni dans sa rémunération.

SUD-Rail revendique au minimum 1 femme par site en province et une par équipe en IDF.

Loi Egalité Hommes / Femmes : Nous demandons le respect de la loi qui oblige la Direction à permettre à chaque Agent de pouvoir assister à 3 échographies pour une future naissance.

Fin de carrière et faire valoir ses droits à la retraite : Les cheminot-e-s ont dû subir un net recul sur leurs droits à la retraite en 2007, en 2010, en 2013. Cela a été freiné à la suite de la mobilisation de 2020 et à la pandémie qui a suivi mais le prochain gouvernement continuera d'essayer de détruire le système de retraites par répartition tel qu'il existe.

Cela ne fait aucun doute aujourd'hui, nous devons encore lutter pour préserver notre système de retraites et notre régime particulier.

C'est pourquoi SUD-Rail REVENDIQUE :

- ⇒ Au choix de l'agent, à partir de 50 ans, de terminer sa carrière sur des postes administratifs, de formation, ou de rester sur le terrain.
- ⇒ *L'attribution de deux journées de repos supplémentaire par mois à compter de 50 ans sans perte de salaire.*
- ⇒ *Le retour à la retraite à 55 ans pour toutes et tous.*
- ⇒ *La suppression des décotes.*
- ⇒ *Une bonification de 10% sur la pension de retraite pour un agent ayant effectué 15 ans de service à la SUGE (15% pour 25 ans de service).*
- ⇒ Une pension de réversion de 75% pour tous les cheminots et ayant droit, ainsi que la suppression de 2 ans de mariage en cas de décès de l'agent en activité et 6 ans en cas de décès en retraite pour prétendre à une pension de réversion.
- ⇒ Reconnaissance pour la pension de réversion du PACS et de la vie maritale.
- ⇒ Retour à l'indexation des pensions de retraite sur les salaires avec paiement trimestriel à échoir.
- ⇒

L'encadrement

L'examen pour l'accès au grade de CSUV doit permettre l'accès à la classe 5.2.19 avec un déroulement de carrière garanti jusqu'à la classe 6 Niveau 2.

L'accès à ce grade doit permettre d'accéder aux métiers de Responsable d'agence Locale ou de tout autre métier d'encadrement ou formation de la SUGE.

Plusieurs voies d'accès doivent être possibles :

- Des embauches directes qui doivent obtenir préalablement à leur prise de fonction une connaissance complète du métier et de ses contraintes
- L'examen ouvert aux agents d'exécution avec nécessité, pour celles et ceux qui ne sont pas issus du métier SUGE, d'une formation sérieuse au métier.

La priorité doit rester à l'accès par la promotion interne depuis l'exécution. Une proportion de 80% de postes vacants doit être couverte par des agents issus des examens internes qui doivent donc être ouverts tous les ans.

LES MISSIONS DE L'AGENT SUGE



Les responsabilités des agents de la SUGE sont croissantes et rendues plus difficiles avec les suppressions de poste notamment avec l'EAS. En revanche, les exigences de l'entreprise sont de plus en plus fortes et contraignantes, cette intensification du travail a des effets néfastes sur notre santé et créé une souffrance qui a conduit certains de nos camarades à des gestes désespérés.

Avec l'individualisation du travail, les solidarités sont rendues plus difficiles et les agents sont de plus en plus esseulés. SUD-Rail met tout en œuvre pour recréer des collectifs de travail et proposer des luttes contre les déstructurations et un management qui provoquent des problèmes psychiques (peur, stress, sentiment de malaise, perte du sommeil...).

➤ *L'activité cynophile*

L'activité cynophile de 1981 a été mise à mal par la direction de la sûreté au début des années 2000, mais a été relancée en 2010, en rénovant le chenil de Villeneuve Saint Georges. En 2016 le tournant cyno détection prend de l'ampleur suite aux signalements de colis abandonnés en forte croissance et aux attentats commis ces dernières années.



Le nombre de Maitres-chiens est largement insuffisant pour assurer régulièrement et de façon récurrente la protection des équipes de la SUGE.

C'est pourquoi SUD-Rail REVENDIQUE :

- ⇒ **Deux maitres-chiens (Défense et Cynotechnique) par agence SUGE régionale en province.**
- ⇒ **24 maitres-chiens pour l'Île de France.**
- ⇒ **Que chaque maitre-chien soit nommé à la Classe 4.**

La présence d'un chien dans une équipe permet de dissuader efficacement. L'utilité d'un chien dans une équipe n'est plus à prouver et permet d'exercer un frein psychologique sur les personnes tentées par des agissements malveillants.



Beaucoup de sites bénéficient de structures d'accueil encore existantes et pouvant être en fonction immédiatement pour la réception canine. Il est dès lors cohérent de revendiquer l'intégration des maitres chiens sur site et sur l'ensemble des régions.

Etant donné la spécificité du métier, il paraît légitime d'attribuer aux maitres chiens une indemnité avec un montant estimé, de l'ordre de 250 euros bruts mensuels.

➤ *Missions en tenue et missions en civil*

À la suite de la généralisation des missions des équipes de la SUGE en tenue d'uniforme, en lieu et place des missions en civil, et ce depuis plus de 10 ans maintenant, SUD-Rail constate qu'un panel important des attributions de la SUGE qui consistent à constater et poursuivre les auteurs des infractions à la Police des transports publics ferroviaires, se trouve mis à mal. Si le passage au port régulier d'une tenue d'uniforme participe de multiples manières d'une sécurisation visible dans les emprises ferroviaires, en contribuant à dissuader certains comportements déviants, ce dispositif opérationnel reste facilement contournable par les auteurs d'infractions les plus aguerris.

Ce constat que nous partageons avec beaucoup d'utilisateurs et de cheminots plaide invariablement pour la mise en place d'un nouveau modèle qui combine, sans les dégrader, les exercices de missions en civil et en uniforme.

Mais ce changement nécessaire doit se réaliser de manière adéquate et garantir un niveau de sécurité au moins équivalent à celui existant, avec l'ensemble des agrès mis à la disposition de



l'agent Suge. Les expérimentations qui ont lieu ici ou là dans les Directions Zonales Sureté, répondent à de véritables besoins sans pour autant que les agents exercent leur métier dans de bonnes conditions. Cette situation est parfaitement connue et la direction, sous couvert du respect de la loi, fait mine d'ignorer les risques encourus, pourtant bien réels, en utilisant des agents comme sujets à expérimentations. La direction a le devoir et la responsabilité de solliciter les pouvoirs publics dans le but d'adapter le métier d'agent SUGE et d'attribuer une sureté individuelle optimale.

Pour ces missions en civil, SUD-Rail REVENDIQUE :

- ⇒ Que soit donné à chaque agent une indemnité annuelle de 300€ pour l'achat de tenues civils (jean, chaussure type baskets, veste).
- ⇒ Que l'équipe soit constituée de 4 agents minimum.

➤ *Composition des équipes*

La direction a décidé unilatéralement de revoir, à travers le référentiel d'appui RA037 la composition des équipes de la Surveillance Générale. Cette composition, pour exercer une mission est notifiée avec 2 agents au minimum. Pour SUD-Rail, il est indispensable pour plusieurs raisons, de **revendiquer la programmation minimum d'une équipe à 4 agents en tenue** à l'échelle de la région parisienne et **3 agents en tenue** à l'échelle de la Province (équipe de 4 pour les agents de provinces allant sur l'IDF, ainsi que pour les LAF).

L'équipe doit avoir la capacité de pouvoir assurer dans des conditions optimales :

- ⇒ **La sûreté des agents** de l'équipe.
- ⇒ **La sûreté de l'équipe** dans son ensemble et sa globalité
- ⇒ **La sécurisation efficace des cheminots** des autres établissements tels les agents commerciaux, les agents de conduite, les contrôleurs etc.
- ⇒ **Les interventions rapides** en situation perturbée, ce qui devient récurrent, et offrir une sûreté qualitative aux usagers.

Dans tous les cas, il est indispensable de maintenir les accords locaux qui existent sur certaines Directions et qui sont dans l'intérêt des cheminots et des usagers.

➤ L'UNIR ET L'EAR

La direction, afin de donner des réponses politiques à des problèmes de sûreté importants, a décidé de créer l'UNIR et l'EAR.

L'EAR (Équipe d'Assistance Rapide) a vocation à mobiliser du personnel sur des situations perturbées (retards importants, situations perturbées, accidents voyageurs etc.). Cette structure ne répond en rien à des assistances rapides aux voyageurs et aux cheminots. Une équipe de l'EAR est composée à la fois d'agents d'accueils et d'agents de la SUGE et n'est qu'un simple levier, pour la direction de



clairsemer du personnel ici ou là. Le pire, c'est que la création de cette structure, dont les sites sont basés à Lyon et à Paris Nord, ambitionne de répondre aux situations tendues entre usagers et cheminots. L'EAR n'existerait pas si les équipements étaient bien entretenus et si les effectifs sur les sites étaient plus denses.

POUR SUD-Rail L'UNIR est une réserve déguisée.

L'UNIR (Unité Nationale d'Intervention Rapide) a été créée dans le but de remplacer les cheminots sur site. Cette entité n'est qu'une grande réserve nationale qui sert uniquement de solution de dépannage sur les défaillances en personnels, mais également un outil pour remplacer les grévistes. Cette unité est un bastion de la déréglementation, du rejet du RH0077 et du statut.

La Liaison Nationale SUGE SUD-Rail REVENDIQUE :

- ⇒ *Le respect du RH0077 et du RH001, avec obligation pour la direction de former les cheminot-e-s sur ces points.*
- ⇒ *Des embauches sur sites et une augmentation des cadres d'organisation sur chaque site, avec une répartition équitable sur les régions.*

LA COMMANDE DU PERSONNEL, REGIME DE TRAVAIL

⇒ **Commande du personnel**

Depuis les restructurations des 23 brigades SUGE en 5 Direction Zonales Sureté (qui sont, depuis peu, alignées sur les régions administratives), les commandes du personnel ont été centralisées, avec au passage une destruction de l'emploi. La résultante est désastreuse et la liaison revendique la présence d'un programmeur du personnel sur chaque site, avec une gestion cohérente du planning prévisionnel, une équité dans la répartition des weekends travaillés et une équité dans l'attribution des congés notamment.

La liaison SUGE SUD-Rail Revendique :

- Une IMC (indemnité de Modification de Commande) dès lors que les horaires de l'agent changent une fois le planning établi (c'est-à-dire après le 20 du mois M-1).

-

⇒ **Régime de travail**

Au sujet du régime de travail, des inégalités sont constatées et il est nécessaire de mettre tous les agents de la SUGE sur le même pied d'égalité.

Des sites sont aux 125 Repos, d'autres aux 132 Repos. La notion de service public a un prix et le métier est assimilé à beaucoup de contraintes notamment sur le travail en horaires

décalés. Il paraît dès lors légitime et juste que chaque cheminot-e de la SUGE puisse être au régime 132 repos minimum, **avec l'attribution d'au moins 6 nuits mensuelles séparées en 2 englobant la période de 0h à 4h, avec descente de nuit et P/.**

SUD-Rail revendique un service de la SUGE en gare 7j/7 et 24h/24 et par ailleurs demande la suppression du statut « d'agent de réserve » qui, de fait, n'aurait pas lieu d'exister.

RENFORÇONS LE STATUT DES AGENTS DE LA SUGE

Hier, les cheminots de la SUGE étaient encore repris nationalement au titre 3 du statut, personnel sédentaire non soumis à tableau de service ce qui paraît incohérent. Aujourd'hui ce titre 3 a disparu. Les équipes de la SUGE ont comme mission principale d'accompagner les trains et **il est dès lors difficile de comprendre pour quelles raisons les cheminots de la SUGE ne seraient pas repris au titre 1 du RH00077, comme personnel roulant.**

Un agent de la SUGE empruntant au moins un train dans une journée de service doit bénéficier de l'allocation journalière de déplacement roulant dans les conditions prévues au RH00131 pour les agents des trains et de conduite.

Par ailleurs, la liaison SUGE revendique la création d'un code prime spécifique aux agents de la SUGE, au moins équivalent au code prime 24 attribué aux ASCT.



NOUS NE NÉGOCIERONS PAS LE POIDS DE NOS CHÂÎNES !

NI AMENDABLE, NI NÉGOCIABLE

RETRAIT DE LA LOI TRAVAIL

Solidaires

LA TENUE D'UNIFORME, LES ARMES ET GILET PARE BALLES, GSL.

Aujourd'hui tout agent se doit de porter les GPB à port discret ou en port apparent (GSL : Gilet Soutien Lombaires). En Groupe de Travail, le GSL devait, selon la direction, servir à alléger le poids de la ceinture et le répartir sur le poids des épaules... Aujourd'hui avec un tel équipement, les agrès pèsent de plus en plus sur le dos des agents de la SUGE. Il faut remédier à cela... ce n'est pas en fin de carrière qu'il faut préserver sa santé mais dès le début...



Pour l'arme de service, SUD-Rail souhaite que le port d'arme ne soit pas individuel **mais un port d'arme collectif**, afin de ne pas péjorer l'agent pendant sa vie privée.



Pourquoi se syndiquer et pourquoi chez SUD-Rail ?

- Un syndicat permet à tous de s'exprimer. Il permet de mieux connaître ses droits, de les faire respecter et d'en conquérir de nouveaux. L'union fait la force.

Les syndicats les plus puissants en France sont ceux des « Patrons ». Plus de 80 % d'entre eux sont syndiqués au MEDEF ou ailleurs. Face à cela, moins de 10 % des salarié·e·s sont syndiqué·e·s.

Se syndiquer à SUD-Rail, c'est refuser la fatalité, c'est faire partie de ces salarié·e·s qui veulent changer le cours des choses.

Rejoindre SUD-Rail, c'est la possibilité d'apprendre à s'organiser, c'est la possibilité de discuter, de réfléchir collectivement, de rassembler les énergies. Rappelons que SUD-Rail est indépendant de tout parti politique. SUD-Rail développe son action en fonction des seuls intérêts des agents, quel que soit le pouvoir en place. Pour nous, faire du syndicalisme est un choix non un plan de carrière, ni une profession.

C'est pourquoi SUD-Rail revendique en 2022 la grille suivante :

	PR	Traitement + indemnité de résidence + prime de base (équivalence IPA et ICPA)
Stagiaire	5	2 400€
	6	2 450 €
	7	2 500 €
	8	2 550 €
Qualif C	9	2 600 €
	10	2 650 €
	11	2 700 €
	12	2 800 €
	13	2 900 €
	14	2 950 €
	15	3 000 €
Qualif D	16	3 100 €
	17	3 150 €
	18	3 200 €
	19	3 300 €
	20	3 400 €
	21	3 500 €

Nous sommes résolument pour une politique d'action efficace où les cheminot·e·s décident en assemblée générale des modes d'actions, des initiatives de « grève active ».

Nous refusons la stratégie de ceux qui entraînent systématiquement les cheminot·e·s sur des grèves de 24 heures symboliques.

En même temps, l'unité syndicale pèse d'un grand poids, notamment dès le démarrage d'un conflit. SUD-Rail propose régulièrement des initiatives unitaires aux autres fédérations. L'unité peut aussi se faire à la base comme lors de certaines actions (pétitionnaires...).

Nous n'excluons aucune forme d'action syndicale dès lors qu'elle est portée par une majorité de cheminot·e·s.

Insugesud@gmail.com

Fédération des syndicats de travailleurs du rail
17 boulevard de la libération - 93200 Saint Denis

Tél : 0142433575

Courriel fédé : Fédération-Sudrail@wanadoo.fr

Courriel SUGE : Insugesud@gmail.com

